CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du mercredi 02 MARS 2016

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le dix-sept février 2016 s'est réuni le deux mars deux mille seize à vingt heures, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents:

- M. Bernard HOGUET, Maire,
- M. Jean-Paul LE CALVEZ, Mme Marie-Lise DEGREMONT, M. Serge LECROSNIER, Mme Elvira HACHE, Adjoints au Maire,
- Mme Sophie RIOULT, M. Jean-Alain PLANEIX, Conseillers municipaux délégués,
- Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR, Delphine GILLES, Messieurs Claude LAPERDRIX, Bernard MALANDAIN, Jean-Luc DRON, François DAUDRUY, Conseillers municipaux.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique VERROUST, secrétaire de Mairie.

Etaient absents excusés:

- Mme Marie-Lise CALLAY-BAUCHER qui avait donné procuration à M. Jean-Luc DRON.
- Mme Josiane VALOIS qui avait donné procuration à Mme Sophie RIOULT.
- M. Alain LEBER qui avait donné procuration à M. Jean-Paul LE CALVEZ.
- M. Franck CARTON qui avait donné procuration à Mme Delphine GILLES.

Après l'appel nominal, M. Serge LECROSNIER est désigné secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire obtient l'accord du Conseil municipal pour ajouter une délibération sur table (N° 17, Borne de recharge)

Le compte-rendu de la séance du jeudi 10 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Question N° 1: Compte administratif 2015

Selon la règle, M. le Maire laisse la présidence du Conseil au doyen M. Claude LAPERDRIX. Celui-ci, affecté d'un problème visuel demande au vice-doyen M. Serge LECROSNIER de conduire cette délibération.

S'appuyant sur la note de présentation de ce bilan annuel, M. Serge LECROSNIER précise et commente chaque montant et invite le Conseil à parcourir les pages de ce compte administratif en le comparant au Budget 2015 ainsi qu'au compte administratif 2014

Les totaux sont : Dépenses de fonctionnement : 1 043 578.52 €

Recettes de fonctionnement : 1 235 324.71 €
Dépenses d'investissement : 558 904.51 €
Recettes d'investissement : 421 471.30 €

En incluant les reports de 2014 et les restes à réaliser pour 886 200.00 €, le résultat définitif 2015 à reporter est de 177 356.85 €.

A l'unanimité, le conseil se prononce positivement sur ce compte administratif 2015. Il adresse à M. le Maire et aux services, ses félicitations pour la bonne tenue de la comptabilité de notre commune.

Question N°2: Compte de gestion 2015.

Après avoir comparé le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 établi par Mme le Receveur municipal, le conseil municipal à *l'unanimité* déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Question N° 3 : Affectation du résultat.

Ayant examiné le compte administratif 2015 et constaté un excédent de 177 356.85 €, le conseil municipal, *à l'unanimité*, décide de reporter cette somme en recette de fonctionnement 2016.

Question N°4: Aide aux voyages scolaires et séjours en colonies de vacances.

Le Conseil municipal renouvelle *à l'unanimité* l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard : Collégiens et lycéens jusqu'en classe de terminale, séjours en colonies de vacances jusqu'à 13 ans :

- Subvention de 40% du prix du voyage plafonné à 90 €,
- Subvention accordée sur demande et sur présentation d'une attestation de participation,
- Sont exclus les petits voyages de 1 à 3 jours.

Question N° 5 : Concessions cimetière.

Jusqu'à ce jour, les recettes étaient réparties 2/3 au budget communal et 1/3 au CCAS.

Compte tenu des travaux réalisés, il est proposé de les affecter dorénavant en totalité au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 6: Subvention aux Associations.

Mme Marie-Lise DEGREMONT, Adjointe au Maire pour la Jeunesse, les sports et la culture présente la liste des subventions qui a été établie par la commission éponyme.

Le conseil ajoute 350 € pour le Secours populaire, 200 € pour l'Association « Professeur Gosset » et retranche les 270 € prévus pour l'AcoMAD qui seront pris en charge par notre Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence « santé ».

L'ensemble de ces sommes sera prélevé sur l'article 6574 du Budget 2016 d'un montant de 38 000 € *Adopté à l'unanimité*.

Question N° 7 : Indemnités du personnel.

Chaque année, le conseil municipal vote l'enveloppe du régime indemnitaire des agents de la fonction territoriale qui comprend :

- l'I.A.T. (indice d'administration et de technicité) versé mensuellement.
- l'I.E.M.P. (indice d'exercice de missions de préfecture) versé en deux fois dans l'année.

M. le Maire propose pour l'année 2016 de voter une enveloppe maximale de 33 000 €

Adopté à l'unanimité.

Question N°8 : S.D.E.76 Aménagement de la R.D. 925.

Dans le cadre du programme d'effacement de réseau et de rénovation de l'éclairage public, M. Jean-Paul Le Calvez, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente une tranche allant du Chesnay au Ramponneau (limite de Fécamp).

Montant total des travaux : 82 444,31 €, à la charge de notre commune : 34 422,30 €

Adopté à l'unanimité.

Question N° 9: Budget primitif 2016.

Le conseil municipal examine en détail la proposition de budget pour l'année 2016. Les éléments essentiels sont :

Dépenses de fonctionnement : 1 372 779,85 € Recettes de fonctionnement : 1 372 779.85 € Epargne : 254 857 74 € Dépenses d'investissement : 2 236 237,77 € Recettes d'investissement : 2 236 237,77 €

Adopté à l'unanimité.

Question n° 10: Vote des taux d'imposition.

Pour obtenir le montant des recettes de fonctionnement du budget 2016 tel qu'accepté précédemment, un montant de contributions directes de 680 000,00 € est nécessaire. Ce produit fiscal peut se réaliser en appliquant en 2016 les mêmes taux d'imposition pour la 8ème année consécutive soit:

- Taxe d'habitation : 7.55 %
- Taxe foncière : 17.01 %
- Taxe foncière non bâtie : . . . 43.56 %

Adopté à l'unanimité.

Question n° 11 : Convention de passage pour liaison électrique souterraine.

Dans le cadre du déploiement des éoliennes offshore, il est prévu que la ligne H.T. qui les reliera au poste de Sainneville utilise l'emprise de la R.D. 940.

Toutefois, il est apparu au cadastre de notre commune que trois petites parcelles n'avaient pas été restituées au Département de Seine Maritime après la construction du rond-point de l'Eglise.

L'une d'elle, répertoriée ZI 556 appartient toujours à notre commune et nécessite donc la mise en place de la convention présentée au conseil municipal.

M. Jean-Luc DRON s'étonne que ces cessions n'aient pas été régularisées.

M. le Maire lui répond qu'il n'avait pas été jugé utile de faire établir un acte de vente onéreux pour si peu. Quant aux deux autres parcelles, il s'est efforcé pendant des années d'obtenir un accord amiable mais la propriétaire s'y est toujours obstinément refusée. Il appartient maintenant au département de décider d'entreprendre une procédure coercitive.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 12 : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

M. Jean-Alain PLANEIX, Conseiller municipal délégué, en charge des Services techniques, explique au Conseil que l'état d'usure du véhicule benne est tel qu'il nécessite son remplacement. La dépense prévue au budget est d'environ 40 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 13: Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.

Il est proposé au Conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale et cela, pour une durée maximum de sept mois.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 14 : Avancement de grade : suppression et création de poste.

Le conseil municipal délibère pour :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe avec effet au 01.01.2016.
- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à la même date.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 15 : Suppression du poste de coordonnateur des activités périscolaires 7.85/35ème

Un poste de coordonnateur des activités périscolaires ayant été créé sur la base de 30/35^{ème}, il convient maintenant de supprimer celui qui avait été mis en place précédemment pour 7.87/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 16 : Marchés conclus en 2015

Le tableau des différents marchés conclus durant l'année 2015 est présenté aux conseillers municipaux. Ceux-ci prennent acte de ce bilan.

Question n° 17 : Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le SDE 76 propose une convention afin de mettre en place une borne de recharge pour véhicules électriques.

Son installation est prévue sur le parking de la route de Grainval.

Le coût de l'opération est de 14 400,00 € TTC mais aucune participation n'est demandée à notre commune.

Adopté à la majorité.

M. Jean-Luc DRON (deux voix) s'abstient. Le coût pour les deniers publics lui paraît exorbitant et il soupçonne des sociétés privées de faire des profits excessifs.

Questions diverses:

M. le Maire délivre quelques informations au conseil municipal :

- Le CCAS envisage la création d'une association d'aide à la personne.
- Association des amis de la chapelle de Grainval.
 - Il est prévu la mise en place d'une convention entre la commune et cette association en vue de la gestion de la chapelle et l'organisation des activités.
 - L'inauguration est programmée le vendredi 10 juin à 18h.
- Opération « Centre bourg »
 - M. le Maire donne un compte rendu des dernières réunions concernant ce projet.
 - Le portage par l'E.P.F.N. pourrait être éventuellement sollicité pour l'acquisition du terrain.
- Projet d'un événement festif.
 - Mme N'Dong travaille sur une proposition. Cet événement pourrait être concomitant au Forum des associations en septembre.
- Approbation de la modification du PLU par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral le 03 mars

- M. Jean-Luc DRON énumère quelques observations et suggestions:
- rue du 8 mai, certains automobilistes ne respectent pas la réglementation. Un contrôle de vitesse est envisagé.
 - le chemin des Hauts Camps est en mauvais état.
 - craintes au sujet de la solidité de l'aqueduc de Grainval.
- une nouvelle loi fixe les indemnités du Maire à son maximum automatiquement. M. le Maire dit qu'il souhaite rester au même niveau et que s'il est nécessaire, il proposera une nouvelle délibération.
 - souhaite que la population soit consultée sur le projet « Centre Bourg »
- évoque une délibération précédente concernant l'appel d'offre SDE76, M. Jean-Alain PLANEIX précise qu'en définitive, nous ne sommes pas concernés.
 - le principe de l'indemnité du Receveur municipal
- la possibilité d'inciter les utilisateurs des jardins municipaux à supprimer l'usage des produits phytosanitaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.